

**MAIRIE DE SAINT-PRIX**  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 janvier à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Prix se sont réunis en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Max GAUCHIER, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

**PRÉSENTS : (8 et 9 à partir de 19h10)** Mr. GAUCHIER Max Maire, Mme FRACHISSE Ginette, Mr MAISONNIAC Jackie, Mme REDON Dominique, Mr CHARRAS René, Mme BLACHE Jessica, Mr GUIZOUT Fabrice Adjoint, Mr REDON Charles et Mr METTON Jérémy (en retard).

**REPRÉSENTÉ : (1)** Mr BELLERRE Raphael représenté par Mr GUIZOUT Fabrice Adjoint.

**ABSENT : (1)** Mme CHARRÉ Isabelle.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mr CHARRAS René.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :**

Le procès-verbal de la séance du 23 décembre 2024 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose Monsieur CHARRAS René à l'assemblée qui accepte à l'unanimité. Monsieur CHARRAS René est secrétaire de séance.

---

N° délibération : 2025-001

**OBJET : LOCATION DU LOGEMENT AU 110 PLACE DE LA CHAPELLE**

Mr le Maire explique que l'ancien locataire Madame BOTTER Christine à donner son congé à compter du 28 février 2025.

Afin de pouvoir louer ce logement, Mr le Maire fait part au Conseil de la demande de location formulée par Madame JACQUIER Muriel domiciliée à LAMASTRE.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de louer le logement d'une surface habitable de 59,35m<sup>2</sup> au **110 PLACE DE LA CHAPELLE 07270 SAINT-PRIX** à **Madame JACQUIER Muriel** moyennant un loyer mensuel de **431,73 €** et ce à compter du **1er mars 2025**.

Le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location ci-dessus.

---

*Monsieur METTON Jérémy arrive, il est 19h10*

N° délibération : 2025-002

**OBJET : LOCATION DU LOGEMENT AU 334 RUE DU BOURG**

Mr le Maire explique que les travaux de réhabilitation sont terminés en date du 28 février 2025 et que le logement au 334 rue du bourg est vacant.

Afin de pouvoir louer ce logement, Mr le Maire fait part au Conseil de la demande de location formulée par Madame CHAMBOULEYRON Sandy domiciliée à SAINT-PRIX.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de louer le logement d'une surface habitable de 70,55 m2 au **334 RUE DU BOURG** 07270 SAINT-PRIX à **Madame CHAMBOULEYRON Sandy** moyennant un loyer mensuel de **470 €** et ce à compter du **15 mars 2025**.

Le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location ci-dessus.

---

N° délibération : 2025-003

**OBJET : LOCATION DU LOGEMENT AU 330 RUE DU BOURG**

Mr le Maire explique que les travaux de réhabilitation sont terminés en date du 28 février 2025 et que le logement au 330 rue du bourg est vacant.

Afin de pouvoir louer ce logement, Mr le Maire fait part au Conseil de la demande de location formulée par Monsieur JOMEE Romain domicilié à SAINT-PRIX.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de louer le logement d'une surface habitable de 58,90 m2 au **330 RUE DU BOURG** 07270 SAINT-PRIX à **Monsieur JOMEE Romain** moyennant un loyer mensuel de **450 €** et ce à compter du **15 mars 2025**.

Le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location ci-dessus.

---

N° délibération : 2025-004

**OBJET : LOCATION DU CABINET MÉDICAL AU 320 RUE DU BOURG**

Mr le Maire explique que les travaux de réhabilitation sont terminés en date du 28 février 2025 et que le cabinet médical au 320 rue du bourg (côté rue) est vacant.

Afin de pouvoir louer ce logement, Mr le Maire fait part au Conseil de la demande de location formulée par Madame SARLES Véronique, Orthophoniste.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de louer le cabinet médical d'une surface totale de 22,55 m2 au **320 RUE DU BOURG** 07270 SAINT-PRIX à **Madame SARLES Véronique, Orthophoniste** moyennant un loyer mensuel de **150 €** et ce à compter du **1<sup>er</sup> avril 2025**.

**À compter du 1<sup>er</sup> août 2025 le loyer mensuel sera de 250 €**

Le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location ci-dessus

---

N° délibération : 2025-005

**OBJET : MONTANT INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE**

Mr le Maire expose qu'il faut désigner un gardien et fixer l'indemnité allouée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à **175€ brut** l'indemnité annuelle à compter du 1er janvier 2025 à **Mme BLACHE Ginette** et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet.

---

**OBJET : MONTANT INDEMNITÉ GARDIENNAGE CHAPELLE**

Mr le Maire expose que le gardien **Mr FRACHISSE Henri** percevra une indemnité annuelle de **175 € brut** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet.

**QUESTIONS DIVERSES :**

• **INAUGURATION BATIMENT RUE BOURG :**

La date est prévue au vendredi 28 février 2025 à 14h

Le Conseil Municipal souhaite que les invitations soient transmises dans les boîtes aux lettres des habitants.

Demande de devis pour prestations gourmandes auprès de :

- La vida and Co
- La Boulangerie d'Escoussenas

Demande de diaporama photos sur l'évolution des travaux

Madame BLACHE Jessica est chargée de réserver le vidéoprojecteur auprès de TV SAT Lamastre.

Le chapiteau est prévu d'être installé la veille de l'inauguration soit le jeudi 27 février à 16h ainsi que toute la mise en place nécessaire à cet événement.

• **PROJECTION FILM :**

« La ferme des Bertrand » se déroulera le vendredi 14 février sans réservation

• **NETTOYAGE DES LOCAUX :**

Fabrice GUIZOUT sera présent en Mairie pendant que l'entreprise TREMPLIN effectue le ménage des locaux en date du jeudi 13 février 2025.

• **VOIRIE :**

Demande de devis auprès des goudronneurs Ardéchois et SCR :

- Pont de Margnac
- Village

• **CABINET SANITAIRE :**

Achat cabine sanitaire auprès de l'entreprise Bung'Eco (07400) devis validé.

Localisation au 130 chemin de la gare.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 20h00

Le secrétaire de séance :

Mr CHARRAS René

Signé le 8 avril 2025



Le Maire :

Mr GAUCHIER Max

Signé le 8 avril 2025

